



Paris, le 28 février 2017

8 mars 2017 - Journée de la femme Agir une bonne fois pour toutes!

Politique, social, familial, professionnel, dans chacun des espaces qui structure notre société, les femmes sont victimes d'inégalités.

Mettre un terme à une éternité de discriminations et de domination masculine -qu'elle soit directe ou indirecte- est un combat pour lequel la FEETS FO s'engage sans relâche, constamment, depuis toujours.

Un problème aux multiples implications

La FEETS FO n'a pas vocation à agir dans tous les champs de la société, mais elle a pleinement conscience de l'influence que la sphère professionnelle exerce sur les autres, que ce soit dans sa capacité à conforter, perpétuer et banaliser des stéréotypes, dans sa prédominance croissante sur la vie privée et les choix de vie d'un individu ou encore, plus directement, dans le fait qu'aujourd'hui, l'emploi que l'on a ou pas, son type et sa nature conditionnent l'intégration, l'insertion sociale et partant l'accès que chacun aura aussi bien à un niveau de vie décent qu'à la culture, à l'éducation ou encore aux loisirs.

La persistance de stéréotypes de genre constitue un facteur essentiel de l'inégalité constatée entre hommes et femmes dans la mesure où ces stéréotypes restent largement favorables aux hommes dans le référentiel de valeurs de nos sociétés.

La FEETS FO combat tous les stéréotypes, qu'ils portent sur le genre, l'origine ethnique, sociale, l'orientation sexuelle, etc.

Combattre les stéréotypes, c'est combattre les plus criants, ceux qui sont ouvertement dégradants, mais aussi les plus indirects, les plus insidieux. Parmi ces derniers, nombreux sont repris par des personnes, des organisations, qui pensent défendre l'égalité entre les hommes et les femmes en attribuant aux uns et aux autres des qualités et un fonctionnement différent.

Bien souvent ces stéréotypes confondent acquis et inné. Ils confondent ce qu'un individu est devenu dans une société qui valorise des comportements différents entre garçons et filles et ce qui est inscrit dans son code génétique et le prédispose à tel ou tel comportement.

L'acquis étant un apprentissage largement influencé par l'environnement, il est possible d'agir dessus. Au contraire, bien que ce soit possible, il est beaucoup plus difficile d'aller contre l'inné qui est donc considéré comme plus naturel et donc légitime.

A ce jour, aucune étude scientifique ne démontre une quelconque différence entre le cerveau d'un garçon et d'une fille à la naissance. Ainsi, rien ne prédispose une femme aux relations sociales ou un homme à la compétition, si ce n'est leur environnement, leur culture, leur éducation, etc. Les différences entre hommes et femmes adultes relèvent donc de l'acquis et non pas de l'inné.

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services
Confédération générale du travail - FORCE OUVRIERE

46 rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS — Téléphone : 01.44.83.86.20 - Fax: 01.48.24.38.32
contact@feets-fo.fr - Site web : www.feets-fo.fr



La FEETS FO rappelle que ces différences statistiques sont des moyennes et n'ont pas de sens à l'échelle individuelle.

Au Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, la FEETS FO s'est ainsi opposée à une version de charte égalité hommes/femmes qui précisait qu'hommes et femmes avaient des capacités différentes et complémentaires...

Être parent et travailler

La question de l'égalité entre hommes et femmes ne saurait se limiter à la question de la parentalité. Pour autant on ne peut ignorer que les femmes sont souvent discriminées à ce titre. De façon générale, lorsque l'environnement de travail ne facilite pas la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, à chaque fois qu'il impose des choix, il pénalise les femmes dans la mesure où statistiquement, au sein d'un ménage hétérosexuel, les femmes consacrent plus de temps aux enfants que les hommes. Il est donc essentiel de définir une frontière entre vie professionnelle et vie privée et d'en maîtriser les porosités.

Le temps de travail, son intensité, la disponibilité croissante que l'on exige des salariés et agents pénalise les parents et donc les femmes.

La FEETS FO dénonce ainsi le refus des employeurs d'aborder cette question dans le cadre des négociations sur l'organisation du travail et de se cacher derrière le choix supposé de la salariée et le poids de la culture pour justifier des différences de progression de carrière ou de salaire.

La réduction du temps de travail, revendiquée par la FEETS FO, est un facteur d'égalité entre parents et non-parents et ainsi entre hommes et femmes.

Une régression générale

Il y a les discriminations directes, basées sur le racisme par exemple et en l'occurrence ici, sur le machisme, et il y a les conditions qui favorisent les discriminations:

Loi Rebsamen (Août 2015)

- Supprimer la négociation annuelle sur l'égalité hommes / femmes et la diluer dans une négociation générale dans le but de réduire le temps consacré à ces sujets favorise les discriminations.
- Mélanger les données genrées dans une base unique plus difficile à exploiter favorise les discriminations.

Loi Macron (Août 2015)

- Ouvrir les commerces le dimanche augmente la précarité des femmes.

Loi El Khomri (Août 2016)

- Inverser la hiérarchie des normes sur le temps de travail, le temps partiel ainsi que l'organisation des journées de travail (fractionnement de la journée et amplitude quotidienne) augmente la précarité des femmes.



RIFSEEP

- Introduire de la part variable dans le salaire des agents de la fonction publique favorise les discriminations salariales.
- Mutualiser, réduire et donc éloigner les centres de formation (CVRH) réduit l'accès des femmes à la formation.
- Remettre en cause la prévalence du diplôme à l'embauche favorise les discriminations.

Un problème grave, beaucoup de fausses solutions

L'instauration de quotas hommes / femmes est une réponse de plus en plus courante en matière d'égalité. L'unique vertu de cette solution consiste à féminiser l'image de certains métiers, notamment auprès des jeunes en voix d'orientation. Pour autant, les quotas, essentiellement appliqués aux fonctions les plus élevées et s'adressant donc à une poignée de personnes très très très « qualifiées », ne permettent pas de briser le plafond de verre que subissent la majorité des femmes au travail.

Les quotas ne facilitent pas l'accès des femmes à la formation.

Les quotas ne facilitent pas la conciliation entre vie privée et vie professionnelle.

Par contre, les quotas ne coûtent rien...

La FEETS FO dénonce ainsi le recours très médiatique aux quotas, sans moyens par ailleurs pour lutter contre les inégalités que subissent les femmes, notamment les moins qualifiées, très précaires, soumises à des organisations du travail fractionnées à grande amplitude horaire, avec un accès à la formation professionnelle et ainsi à la perspective d'une meilleure situation économique et sociale très limitée.

Aujourd'hui, la FEETS FO dénonce que le principal obstacle à l'égalité entre les hommes et les femmes n'est pas culturel mais économique!

Certains s'opposent même publiquement à la suppression de l'inégalité de salaire entre les hommes et les femmes pour des raisons de compétitivité!

La FEETS FO se bat quotidiennement pour les libertés et l'égalité entre toutes et tous.

La FEETS FO dénonce la dérive qui consiste à tout penser en matière d'économie, comme le fut à son époque l'esclavage, et non en droit fondamentaux, non négociables.

La FEETS FO revendique que l'égalité prime sur toute autre considération.

La FEETS FO revendique que les moyens financiers nécessaires et suffisants soient mis en oeuvre pour mettre un terme définitif à cette inégalité.

Egalité hommes / femmes et syndicalisme

La loi Rebsamen (Août 2015) et son équivalent dans la fonction publique imposent des listes syndicales à proportion hommes/femmes égale à celle de l'entreprise. Pour la FEETS FO, la moindre participation des femmes au syndicalisme est avant tout une question de conciliation vie privée, vie professionnelle et vie syndicale, ce que la même loi Rebsamen ne favorise pas en

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services

Confédération générale du travail - FORCE OUVRIERE

46 rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS — Téléphone : 01.44.83.86.20 - Fax: 01.48.24.38.32

contact@feets-fo.fr - Site web : www.feets-fo.fr



diminuant le temps de délégation syndicale ainsi que le nombre d'élus (concentration de la charge de travail syndicale).

La FEETS FO rappelle d'ailleurs à ce titre que nombre de ses délégations et représentations dans des instances de la fonction publique sont paritaires là où celles de l'administration ne le sont pas!

La FEETS FO note par ailleurs la propension croissante des employeurs, du privé comme du public, à inciter voire créer des réseaux professionnels réservés aux femmes. Pour la FEETS FO il s'agit d'une fausse bonne idée. Cette logique, lobbyiste, organise les individus par communauté et oppose leurs intérêts quand le principe du syndicalisme est de lutter conjointement contre les discriminations et non de façon concurrente.

La FEETS FO appelle tous les salariés, hommes et femmes, à se rassembler dans l'action syndicale pour obtenir ni plus ni moins que l'égalité entre les hommes et les femmes, définitivement, une bonne fois pour toute!